Les prix pour *Up* (Région de Bruxelles-Capitale)

Prix septembre 2020 (*) - TVA 21% incluse
Cette fiche de prix fait intégralement partie des Conditions Spécifiques de votre Contrat avec Electrabel sa (ci-après "ENGIE")



Les prix qui vous sont facturés sont constitués des parties suivantes : le prix pour l'électricité, le prix pour le gaz, la redevance fixe, les coûts d'électricité verte et le cas échéant de cogénération, les Coûts de Réseau électricité et gaz (approuvés par la CREG et les régulateurs régionaux) et enfin les Suppléments (taxes et surcharges) fixés par les pouvoirs publics.

ELECTRICITE: PRIX D'ÉNERGIE FIXE - 4 ANS						
NORMAL	Septembre 2020					
Prix par kWh (c€/kWh)	6,815					
BIHORAIRE	Septembre 2020					
Prix par kWh heures pleines (c€/kWh)	8,193					
Prix par kWh heures creuses (c€/kWh)	5,623					
EXCLUSIF NUIT	Septembre 2020					
Prix par kWh (c€/kWh)	5,623					

GAZ : PRIX D'ÉNERGIE FIXE - 4 ANS
Septembre 2020
2,511

ABONNEMENT - REDEVANCE MENSUELLE POUR LES SERVICES UP

Redevance mensuelle (€/mois, contribution Recupel incl.)

20,49

COUTS ENERGIE VERTE (1) 1.210 Coûts énergie verte (c€/kWh)

ELECTRICITE - COUTS DE RÉSEAUX: UTILISATION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION, DE TRANSPORT ET DE SUPPLEMENTS (2)										
			DIST	TRANSPORT	SUPPLEMENTS					
Gestionnaire du réseau de distribution	Normal	Bihoraire heures pleines	Bihoraire heures creuses	Exclusif nuit	Terme fixe	Terme de puissance mise à disposition			Cotisation sur l'énergie	Cotisation fédérale
		pieiries	creuses			<= 13 kVA	> 13 kVA			(3)
Région de Bruxelles-Capitale	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(€/an)	(€/an)		(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)
SIBELGA	8,49	8,49	6,20	6,20	12,38	32,69	65,41	2,46	0,23306	0,31805

DROIT POUR LE FINANCEMENT OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC. MONTANTS INDEXÉS POUR 2020.						
Région de Bruxelles-Capitale	(€/an)					
<= 1,44 kVA > 1,44 et <= 6 kVA > 6 et <= 9,6 kVA > 9,6 et <= 13 kVA > 13 et <= 18 kVA > 18 et <= 36 kVA > 36 et <= 56 kVA > 56 kVA	0,00 12,20 19,60 24,54 36,74 48,93 98,01 159,28					

GAZ - COUTS DE RÉSEAUX: UTILISATION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION, DE TRANSPORT ET DE SUPPLEMENTS (2)											
		DISTRIBUTION								SUPPLEMENTS	
Gestionnaire du réseau de distribution	T1 0 - 5 000 kWh/an		T2 5 001 - 150 000 kWh/an		T3 150 001 - 1 000 000 kWh/an		Tarif pour l'activité de comptage		Coûts	Cotisation sur	Cotisation
de distribution	Terme fixe	Terme proportionnel	Terme fixe	Terme proportionnel	Terme fixe	Terme proportionnel	Relevé annuel	Relevé mensuel	Fluxys (4)	l'énergie	fédérale (3)
Région de Bruxelles-Capitale	(€/an)	(c€/kWh)	(€/an)	(c€/kWh)	(€/an)	(c€/kWh)	(€/an)	(€/an)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)
SIBELGA	5,23	2,160	46,32	1,339	983,58	0,714	19,36	358,51	0,182	0,12073	0,07513

OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC (Région Bruxelles-Capitale)							
Calibre du compteur	(€/an)						
6 ou 10 m³/heure (5) 6 ou 10 m³/heure (6) 16 m³/heure 25 m³/heure 40 m³/heure 65 m³/heure 160 m³/heure > 160 m³/heure	3,34 11,47 28,02 69,12 138,23 345,43 480,32 616,95 891,67						



FRAIS DE RAPPEL ET DE MISE EN DEMEURE (3) (7) Montants applicables en 2019 Frais de rappel Mise en demeure 7,50 max (1er gratuit) 15,00 max

- (1) Phravitables pour load contrat conclus entre is far agreembre 2000 et la 50 asptembre 2000 et la 50 asptembre 2000 et commençent au plus tand le 31 mans 2021.
 (1) Ces colds and calculade de la manules suivante c 0.4 Pc pour les cold denge were abrel que le cold coppledation pour la RAGIE doit nemettre des certificats d'énergie verte et, le cas échéant, des certificats de cogénération. Pe correspond au prix par certificat de vièble (hors TAV) pour l'engre viete at 3 f. de Vallouis, a 10 loi de l'acceptant par certificat de vièble (hors TAV) pour l'engre viete at 1, de Nationia, a 10 loi de l'acceptant par certificat de vièble (hors TAV) pour l'engre viete at 1, de vallouis, a 10 loi de l'acceptant par certificat de vièble (hors TAV) pour le gaz naturel (colds Fluxys) sont estimés à 1,50 EUR/MWh (hors TVA) pour 2020 comme publiés par Fluxys.
 (5) Lorsque la dermitée consormation armuelle stantadissée calculée est inférieure ou signé à 5 000 kWh.
 (7) Vous devez payer nos factures au plus tand dans les 15 jous calendarie à dater du jour de l'éception. S'us one payez pas voir facture le payez pas à temps après note reppet, nous vous envoyons une mise en demeure. La première mise en demeure suivaintes se font par per recommandor. In nous avois envoyons une mise en demeure. La première mise en demeure suivaintes se font (righe de l'accept contraction), nous avois envoyons une mise en demeure. La première mise en demeure suivaintes se font (righe de l'accept contraction), nous avois envoyons une mise en demeure. La première mise en demeure suivaintes se font (righe de l'acceptant par l'accept

Conformément à l'Arrêté Ministériei du 30/03/2007 et l'article 4 de la Loi-programme du 27 avril 2007 (à partir du 1 er juilleit 2009) les personnes suivantes ont droit au tairf social : les clients finals ou toute personnes vivant sous le même toit ou un membre de leur ménage qui bénéficient (i) du revenu dintégration accrisé par le CPAS, (ii) du revenu grannti aux personnes agées ou l'ayant-droit conservant par l'application de l'article 2 1, 52 de la loi du 1 er avril 1989 le droit à la majoration de renteue su su personnes agées (GRAPA), (ii) d'une allocation aux handicapés, (vi) d'une allocation or sur l'avant de l'une allocation d'une allocation de renteue su su personnes agées (GRAPA), (ii) d'une allocation aux handicapés, (vi) d'une allocation aux handicapés, (vi) d'une allocation d'une allocation aux handicapés, (vi) d'u

